

« PAPA ALOBAKI : LE PEUPLE D'ABORD ! »

LIBRES PROPOS SUR LE FONDEMENT ANTHROPOLOGIQUE ET EXTRA-JURIDIQUE DE LA REDEVABILITÉ EN POLITIQUE

Il y a lâcheté ou mauvaise honte à taire les vérités qui condamnent la perversité humaine, sous prétexte qu'elles seront bafouées comme des nouveautés absurdes, ou des chimères impraticables.

(Thomas More)

Prétexte

NTIMA NKANZA, S.J.
Professeur à
l'Université Loyola
du Congo (ULC).
ntima4@hotmail.com

Lundi 24 janvier 2019, jour de « prestation de serment » et d'investiture du nouveau président de la République démocratique du Congo. La cérémonie se déroule au « Palais de la Nation ». Celui-ci est un bâtiment symbolique, car sa construction remonte à l'époque coloniale belge et a servi comme résidence officielle au « gouverneur de la colonie » dans un premier temps, et après l'indépendance, de lieu et bureau de travail de tous les présidents de la RD Congo. Le symbole est bien choisi : le présent d'une « nation » ne peut mettre entre parenthèses son passé et ouvrir à un avenir non éclairé par l'histoire. Sinon c'est l'aveuglement.

La cérémonie se déroule devant les juges de la Cour Constitutionnelle, ceux « au-delà desquels » il n'y a pas d'autres manœuvres possibles. Tout est « consommé » avec eux. Surtout ce que « nos sentiments » n'arrivent pas à admettre. C'est cela, la conséquence d'un « État de droit » qui, en Afrique, ne s'évoque que quand le plus fort ou le plus malin a remporté une victoire sans honneur ni gloire.

Mais justement. Ce jour-là, les donnes du jeu de la politique deviennent floues et le « protocole », le « politiquement correct » est perturbé par ce que d'aucuns ont appelé un « incident », un « comportement intolérable ». En effet, ce jour-là, deux discours se sont donné rendez-vous devant les « juges officiels » de la « nation », le Corps diplomatique et l'unique président africain présent à la cérémonie. Deux logiques, pas nécessairement antagonistes, s'affrontent, l'une non

prévue par un quelconque protocole, l'autre peinant au début à imposer un silence disciplinaire : la rue s'est invitée. Perchés sur les arbres et la clôture du Palais où sont confortablement installés les dignitaires de la République, les « combattants » auxquels se sont joints les « badauds », semblent symboliser tous ces mal famés et ce « peuple » qu'une fois au pouvoir, on oublie et rejette dans les « périphéries », après l'avoir utilisé comme tremplin ou accoudoir pour se faire une place dans « la cour des grands et des « excellences ». Ce « peuple » donnait l'impression de vouloir défier l'establishment, l'ordre établi, « installé » symboliquement comme dans un bateau prêt à de nouvelles aventures juteuses et passionnantes.

Un cri, un chant : « Papa alobaki : le peuple d'abord »¹. Les sages de nos villages et les habitués de la psychologie le savent : Lorsque la souffrance devient atroce, lorsque la douleur ne permet plus de crier, lorsqu'il n'est pas écouté, l'homme ne parle plus, il chante, il rejoint le chant primordial qui a surgi des profondeurs des abîmes, et qui a « remis de l'ordre » dans le chaos sans forme. Il dit son ras le bol de voir continuer un chaos attisé et entretenu par ceux qui prétendent jouir seuls du festin de la vie, plongeant les « autres » dans des vies sans saveur, ou à la saveur amère.

Un discours hors-cadre, dans une sorte de « tribune » improvisée, outrancièrement voulue interpellative et provocatrice, démarche officieuse de mise en garde subtilement formulée par une « masse », une « foule anonyme » de témoins non-désignés, de sympathisants ou partisans devenus soudain la mémoire d'un passé glorieux façonné par les « papa » et « leur parole » : « Souviens-toi de papa, Souviens-toi de la parole de « papa », pendant que tu nous donnes ta parole... ». « Souviens-toi que tu n'es pas le seul fils de « papa ». Nous aussi, nous avons épousé cette histoire, nous sommes entrés idéologiquement dans cette histoire que nous avons assumée ; nous avons le droit de savoir ce que tu feras de cette histoire... »

De l'autre, une « parole » prononcée, qui est aussi une « parole donnée », celle du nouveau président : « Moi, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo ». La déclinaison d'une identité, d'un nom entier, sans « occultation » d'une portion, car d'habitude, c'est « Félix Tshisekedi ». En déclamant tout son nom, il se livre tout entier. Il se « fait connaître » : il est aussi Antoine, il est aussi Tshilombo ». Chaque prénom symbolisant un sens, chaque nom et « post nom » disant une histoire propre qui remonte aux « ancêtres » qui, les « premiers », ont « donné le nom » au « papa qui a dit ».

« Moi, élu président de la République démocratique du Congo, je jure solennellement devant Dieu et la nation ». Je donne ma parole à Dieu, Je donne ma parole à la Nation. Quel poids, quelle témérité ! Je promets de ne pas renier ma parole, de ne pas « effacer ma signature » :

1 Papa a dit : d'abord le peuple ! il s'agit là de la devise de l'Union pour la démocratie et le progrès social, l'UDPS en sigle, le parti de l'opposant historique Étienne Tshisekedi wa Mulumba que les adhérents et membres appellent affectueusement « papa ».

- « D'observer et de défendre la Constitution et les lois de la République
- De maintenir son indépendance et l'intégrité de son territoire ;
- De sauvegarder l'unité nationale ;
- De ne me laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine ;
- De consacrer toutes mes forces à la promotion du bien commun et de la paix ;
- De remplir loyalement et en fidèle serviteur du peuple, les hautes fonctions qui me sont confiées »².

Dans cette cérémonie unique au monde de l'investiture d'un Président de la République, le peuple, séquestré par des militants d'un parti qui décident de le représenter au festin d'où il est exclu, rappelle au nouveau président qu'il appartient à « une histoire » dont eux aussi font partie.

D'un côté donc : « Papa alobaki ». Parole ancienne contre parole nouvelle, parole donnée à un « parti » au « nom du peuple » tout entier ; parole de « combattants » et combat de longue haleine qui a abouti à une mort sans sépulture digne, par la volonté des hommes. De l'autre : Je jure devant Dieu et la « nation » : Parole nouvelle, d'installation, d'investiture, de nouveau combat pour la démocratie et le progrès social, mais cette fois-ci pour toute la « nation congolaise », parole de combat pour l'indépendance effective et affective, en communion avec nos aïeux et préparant un avenir sain et serein à la postérité...

Une conjonction circonstancielle d'un « droit naturel » à la vie et d'une volonté commune de construction d'un être commun des individus pluriels dans des institutions publiques qui conviennent à chacun par leur « justice ». Prétentions gigantesques et fantasques concernant le vrai acteur de ce jour, sur le vrai redevable et le destinataire de sa redevabilité : Je jure « devant la cour constitutionnelle », en face d'une masse qui prétend être le seul redevable... Je jure devant la « nation », une « réalité devenue » où « papa », dont l'ombre pèserait désormais sur les choix politiques de ses « fils », a joué un rôle inoubliable et noble... Je jure « devant Dieu » : quel Dieu même ? Celui auquel on croit vraiment ou bien un « sujet » faisant partie d'un « décor » protocolaire, pour respecter le politiquement correct ? Finalement, à qui le nouveau Président, et le gouvernement qu'il nommera, sera-t-il « redevable ». À tout ce monde ? Et selon quelle hiérarchie ? Ou bien à tous à la fois...

Une interprétation fantaisiste ?

En réalité, ce qui s'est passé ce jour-là peut aussi bien être compris comme le refus subconscient de la masse d'être toujours tenue à l'écart du jeu politique réel et du « banquet national ». C'est l'affirmation brutale

² Constitution de la République démocratique du Congo, Article 74.

et tacite d'un « peuple » qui sort de sa léthargie et qui annonce avec désinvolture que « désormais, plus rien ne sera comme avant ».

Quoi qu'il en soit, cet « incident », s'il n'en est pas un de plus dans les diverses « bavures » auxquelles nous avons été longtemps habitués, dit qu'il convient dorénavant, aux politiciens, de bien cerner les nouveaux contours de leur devoir de « rendre compte » aux administrés. Il ne s'agira plus seulement de « répondre de leur gestion à leurs bases », ou à leurs « plateformes » occasionnellement et opportunément construites, ou à des autorités « morales » à la moralité problématique. Les nouvelles donnes se pointent à l'horizon ; elles se sont déjà annoncées : « Le peuple d'abord » ! Et Dieu seul sait ce que nos médias, nos réseaux sociaux et nos mouvements citoyens sont capables de créer comme misère, quand ils récupèrent la colère de la foule, des « indignés » et d'autres frustrés de la rue !

Dans tous les cas, la « redevabilité en politique » est posée par la « masse » en ébullition comme ayant son fondement dans l'extra juridique. Et en cela, cette masse ne se trompe pas. Elle dit vrai. Les institutions publiques ne sont pas des réalités qui se sont auto-crées. Elles sont le fruit d'un long processus qui remonte à la volonté d'individus particuliers et de communautés déterminées historiquement et décidées à « vivre ensemble » dans des « institutions justes », c'est-à-dire celles qui leur garantissent la meilleure vie, le bien-être et la paix avec les voisins. Ce sont ces instances « extra juridiques » et « existentielles » qui donnent sens aussi bien à la notion de redevabilité qu'au fait que c'est au « peuple souverain » qu'il convient, en dernière analyse et en premier lieu, de « rendre compte » de la manière dont on organise pour soi-même et pour autrui une « vie digne de l'homme » et une société paisible.

Dégager les « principes fondateurs et existentiels de la redevabilité en politique et les situer au-delà et au-dessus de la loi positive et pratique, telle est la tâche de cette communication.

Premier Principe

L'homme en tant qu'« anthropos » est celui qui ne se contente pas d'exister. En tant que « l'animal qui, de tous les animaux, réfléchit sur ce qu'il voit et en raisonne »³ ; il a le devoir d'aller au-delà de la simple jouissance de la vie, comme le font les autres animaux. Il doit être capable de « justifier », ne fût-ce qu'à lui-même d'abord, la manière dont il assume son « humanité » et gère cette vie qu'il ne s'est pas donnée à lui-même.

La vie humaine est à la fois un « fait », un droit et un devoir. Elle est un « état de fait » qui est aussi « projet » ; je l'ai reçue des autres mais elle est mienne ; elle est un don qui est destiné à être entretenu et à « croître »

3 C'est cela la manière dont Platon définissait le terme « anthropos » dans son dialogue le Cratyle ; anathrein ha opope » : celui qui voit, réfléchit sur ce qu'il a vu et en raisonne ».

vers un plus, un davantage. Fruit d'une longue histoire de la rencontre que deux êtres humains qualifient, faute de mots, de « coup de foudre », j'ai surgi dans l'existence de manière singulière et unique qui n'a plus rien de prolongement de ceux qui m'ont engendré : je ne prolonge pas mes parents et ce que je deviens va au-delà de pronostics et de calculs de mes géniteurs.

Pour l'être humain, la vie est plus que « bios », simple matérialité destinée à s'empêtrer dans la matière et le matérialisme. Entretien, elle est destinée au « repos », à la « paix », passant ainsi de *la vita activa* à *la vita contemplativa*⁴ d'une existence libérée de ce qui empêche la liberté de s'exercer et de s'épanouir en contemplation. Même les marxistes qui ne croyaient pas en Dieu espéraient pourtant un grand soir où l'esprit humain pouvait finalement s'occuper de « réfléchir » et « philosopher ». La vie humaine n'est pas simple reproduction des espèces, ni le fait de se « vautrer » dans les nourritures ou de s'imbiber dans la boisson. Elle est tâche d'émancipation, devoir d'excellence.

Entretenir la vie, c'est refuser de vivre dans le « bonheur de l'animal bien nourri »⁵ et qui ne se pose plus de question, attendant l'occasion où on le gaverait encore de nourriture et breuvage. C'est l'amener de la pure nature brute à une culture que j'assume, parce que c'est là qu'elle devient vraiment mienne, lorsque je décide que je dois la faire croître, à l'instar de ceux qui ont reçu la même vie, comme moi. Eux aussi doivent la faire grandir et doivent en « prendre soin ». Voilà pourquoi, écrit Thomas More, « La nature invite tous les hommes à s'entraider mutuellement, et à partager en commun le joyeux festin de la vie. Ce précepte est juste et raisonnable, il n'y a pas d'individu tellement placé au-dessus du genre humain que la Providence ne doive prendre soin que de lui seul. La nature a donné la même forme à tous ; elle les réchauffe tous de la même chaleur, elle les embrasse tous du même amour ; ce qu'elle réprouve, c'est qu'on augmente son bien-être en aggravant le malheur d'autrui »⁶.

Ce « droit naturel » de chaque vie d'être, d'être elle-même, est, de l'avis du philosophe Hans Jonas, un « droit inconditionnel », et « n'est dérivé de rien d'autre, indépendant de qualification et personne d'autre n'a droit à la même chose »⁷. Il signifie que chaque être humain, selon sa constitution propre et ses capacités, possède cette puissance d'exister et de « vivre bien »⁸ (Aristote) que personne ne peut lui enlever ni refuser. Il est comme un « commandement ontologique » qui est « inscrit dans sa chair avant toute loi positive, de « vivre » et de « vivre bien ». C'est un « droit » qui n'est

4 Expressions de Hannah Arendt dans sa *Condition de l'homme moderne*.

5 Éric WEIL, dans sa *Philosophie politique* parle du « bonheur de l'animal bien nourri » ou de la « paix des cimetières » !

6 Thomas MORE, *L'Utopie*, Traduit par Victor STOUVENEL, Paris, Éditions sociales, 1982, p. 63.

7 Hans JONAS, *Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1993, p. 144.

8 Pour Aristote, l'idéal de tout homme digne de ce nom ne consiste pas seulement à vivre, mais à « vivre bien », c'est-à-dire dans le nécessaire et la vertu.

pas proclamé, mais qui s'exerce de facto et n'a pas pour cela besoin de la permission de quiconque. Ce « droit naturel » à vivre bien, est ce qu'il y a de commun entre les hommes qui forment, par cela même, une communauté historique et fonde l'autonomie de toute vie humaine⁹.

Aussi, par-delà les subtilités du droit positif et des textes juridiques, la première tâche de l'homme politique sera de s'assurer qu'il est attentif à cette « vie » qui palpite en lui et lui rappelle en même temps ce « devoir » auquel il ne peut échapper de « se » justifier à soi-même et de justifier à autrui la manière dont il prend soin de lui-même et des autres qui lui sont des « semblables ». Car, pour reprendre De la Boétie, « Ce qu'il y a de clair et d'évident, que personne ne peut ignorer, c'est que la nature, ministre de Dieu, gouvernante des hommes, nous a tous créés et coulés en quelque sorte dans le même moule, pour nous montrer que nous sommes tous égaux, ou plutôt frères (...) elle n'a pas voulu nous mettre en ce monde comme un champ de bataille, et n'a pas envoyé ici-bas les plus forts ou les plus adroits comme des brigands armés dans une forêt pour y malmenier les plus faibles (...) Cette bonne mère nous a donné à tous toute la terre pour demeure, puisqu'elle nous a tous logés dans la même maison, nous a tous formés sur le même modèle afin que chacun pût se regarder et quasiment se reconnaître dans l'autre comme dans un miroir »¹⁰. Que nous nous reconnaissons dans les autres comme dans un miroir, cela se vérifie aisément dans toutes ces réactions indignées ou ces angoisses qui étreignent nos cœurs lorsque des peuples ou des pays géographiquement loin de nous sont frappés par des calamités ou les catastrophes naturelles, ou sont gouvernés par des incompetents qui nous énervent, nous qui ne sommes pas leurs administrés !

Deuxième principe

« La vie humaine n'a jamais été solitaire ; elle est toujours vécue en solidarité avec d'autres humains ». Avec ceux-ci, des relations se tissent et se défont, constituant ainsi une histoire commune qui peut être racontée au pluriel comme étant une aventure commune. Dès lors que je ne suis pas seul à vivre dans un espace et un temps communs avec les autres, et pour autant que je ne serai jamais un singleton, je dois être capable de « justifier » devant les autres ma manière de mener la vie ; je ne peux plus me comporter comme s'ils n'étaient pas et n'avaient pas non plus des droits et des devoirs à mon égard. Dans ce sens, l'appartenance à la « communauté d'êtres humains » comprend aussi le devoir de la redevabilité dans la manière de se comporter dans la *polis*, la cité ».

En effet, si la vie m'appartient, elle est aussi tributaire d'un « ensemble » de faisceaux de relations, prise dans des liens multiples de « solidarité »,

9 Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 197, 244, 245.

10 Étienne DE LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Flammarion, 1983, p. 109.

fondée sur cette sorte de « solidarité ontologique » qui ne nous laisse pas indifférent au sort du lointain Afghan dont nous parle la radio, ou des bombes à Paris que nous envions et méprisons tant. J'appartiens à une « communauté humaine » qui me précède, à la construction de laquelle je dois participer, selon mes capacités. C'est cette communauté qui, à travers ses institutions et ses structures, « nous » permet – nous, c'est-à-dire les autres qui sont mes semblables et moi-même – de consolider aussi bien notre être que nos libertés et d'atteindre un tant soit peu cette vie bonne¹¹. C'est ainsi que Thomas More affirmera : « L'homme est uni à l'homme d'une façon plus intime et plus forte par le cœur et la charité que par des mots et des protocoles »¹² ; et aussi « La nature a uni l'homme à l'homme par des liens assez indissolubles. Celui qui méprise cette alliance intime et sacrée se fera-t-il scrupule de violer un protocole »¹³. Ailleurs, il écrira : « Chercher le bonheur sans violer les lois, est sagesse ; travailler au bien général, est religion ; fouler aux pieds la félicité d'autrui en courant après la sienne, est une action injuste »¹⁴.

À cause de cela, on ne peut pas comprendre qu'une société se complaise avec des administrateurs dont la seule préoccupation est de se garantir seul ou avec des proches une place au soleil, d'occuper le plus d'espace vital possible en méprisant les règles élémentaires du vivre ensemble, mesurant tout à l'argent, bafouant la prospérité sociale et confondant la justice et l'équité au partage d'un gâteau cuit uniquement pour des opportunistes aux appétits boulimiques. En tout cas, c'est une misère pour un homme politique lorsque sa propre progéniture se scandalise de ses « prouesses » de gaspilleur et détournement des deniers publics, et dissimule son identité pour ne pas être reconnue par le peuple. Tout comme ils sont malheureux, « la société où ce qu'il y a de meilleur est le partage des plus méchants », et « l'État où la fortune publique se trouve la proie d'une poignée d'individus insatiables de jouissances, tandis que la masse est dévorée par la misère »¹⁵.

Par ailleurs, personne n'est venu en ce monde muni de biens en espèces ou en nature ; nous nous sommes sortis du sein maternel, c'est habillés par les autres et selon leurs goûts que nous rentrerons dans les profondeurs de la terre. Ce que nous prétendons « avoir gagné ou accumulé à la sueur de nos fronts (et, pour certains hommes politiques, à la sueur des fronts des autres), nous l'avons trouvé là, nous précédant, préparé quelquefois par des milliers d'années d'histoire et d'efforts des autres. Le fait de vivre ensemble comme humains et dans un espace commun nous rend en cela responsables de ce « patrimoine commun » et redevable devant la postérité qui nous survivra. On ne peut donc pas comprendre que dans un pays, des

11 Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, p. 10.

12 Thomas MORE, *L'Utopie*, pp. 76-77.

13 Thomas MORE, *L'Utopie*, p. 178.

14 Thomas MORE, *L'Utopie*, p. 64.

15 Thomas MORE, *L'Utopie*, p. 34.

hommes politiques se comportent comme des prédateurs qui ne laissent aux moins forts que des os sans chair ou des dinosaures qui gaspillent le patrimoine sans souci de l'avenir de tous.

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai qu'à cause de nos compétences, de nos dispositions naturelles ou celles de la « fortune », il nous est confié la gérance de ce bien commun, il reste aussi vrai que celui qui est chargé de cette gestion doit accepter, *de facto*, qu'il appartient naturellement à cette tâche le devoir de rendre compte de cette gestion aux autres.

Troisième Principe

Lorsque ceux qui vivent ensemble acceptent de mettre de côté leurs différences et leurs différends pour privilégier l'histoire commune qu'ils construisent ensemble avec leurs expériences similaires, ils « naissent ensemble » à une communauté nouvelle, consciente de la volonté de sauvegarder et de promouvoir un « héritage » commun en l'organisant autour des idéaux et des structures communes qui garantissent à chacun ce vivre ensemble respectant « l'intérêt général » de tous. C'est cela, l'idée d'une « nation ». Celle-ci est à la fois un « héritage réel » et un « projet » à matérialiser sans cesse.

En effet, une nation est le fruit d'une histoire vécue par des communautés différentes, mais une histoire faite « de gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, de grandes choses faites ensemble, ainsi que de la volonté de vouloir en faire encore ». C'est la grande famille de ceux qui ont « souffert ensemble, joui, espéré ensemble ». Aussi, écrit Renan,

Une nation est une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a fait ensemble et de ceux qu'on est disposé à faire ensemble, porté par le consentement au présent et le désir clairement exprimé de continuer la vie commune¹⁶.

Voilà pourquoi l'on peut dire qu'une « nation » est avant tout « une âme », un « principe spirituel fondé sur le passé et le présent, la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage »¹⁷. Il y a comme inscrite dans la notion de « nation » une polarité entre le déjà-là et le pas-encore, une dynamique entre la réalité historique devenue et un idéal à accomplir par tous. Cette tension, la Constitution de la République démocratique du Congo l'exprime avec clarté : « Nous, Peuple congolais, uni par le destin et par l'histoire autour des nobles idéaux de liberté, de fraternité, de solidarité, de justice, de paix et de travail ; animé par une volonté commune de bâtir, au cœur de l'Afrique, un État de droit et une nation puissante et prospère... »¹⁸

16 Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation et autres essais politiques*, Presses Pocket, 1992, pp. 54-55.

17 Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation*, p. 54.

18 Constitution de la République démocratique du Congo, Préambule.

La nation suppose la conscience d'une « histoire commune ». Écouter ce que dit le Préambule de la Constitution, c'est réentendre la voix de Patrice Emery Lumumba, dans son discours le jour de l'indépendance, marteler ses reproches à l'État colonial et évoquer les souffrances infligées : « nous », c'est-à-dire ceux du Kongo Central, ceux de la Province orientale, etc. « nous » avons subi tous l'esclavage, les coups de fouets, les mains coupées, les travaux forcés, les taxes arbitraires sous le même dominateur. Derrière l'expression « la volonté commune de bâtir... », on entend résonner la chanson révolutionnaire, de liberté : « Indépendance cha cha... Bolikango na Cartel basangani moto moko (« ils se sont retrouvés comme une seule personne »), Adoula, Ileo, Lumumba, Kasa Vubu : bayokani... Ô Table Ronde fondatrice de la nation (« bagagner »), autour de nos « Pères de l'indépendance », qui sont aussi « pères de la nation ».

C'est aussi cela, l'esprit de la plupart de nos hymnes nationaux africains, dont le « Debout Congolais » constitue un exemple éloquent : Devant le drapeau, qui symbolise pour toute nation sa souveraineté, (Fièrement... saluez l'emblème d'or de notre souveraineté ! ») et au-delà d'un passé douloureux et honteux, « entonnant l'hymne sacré de sa solidarité », un « peuple » clame son désir de se « mettre debout » et de refuser la soumission de l'esclave assis et dont le front fut « longtemps courbé », mort avant de décéder réellement. Ce peuple est conscient d'être né de la multiplicité des sociétés tribales. Il s'appelle dorénavant « congolais ». Ce peuple qui est conscient d'être « uni par le sort et par l'effort pour l'indépendance », refuse l'amorphie, la léthargie et la torpeur ainsi que les stéréotypes qui l'on caractérisé (fainéant, paresseux, jouisseur, etc.), pour épouser l'ardeur de l'enthousiasme, parce que comprenant que c'est « par l'effort et par le labeur » qu'il bâtira son avenir et réalisera l'idéal d'un pays « plus beau qu'avant », dans la paix. Ce pays, il faut l'aimer (Ô pays bien aimé) ; parce qu'il est un « héritage » des « aïeux » (ô pays des aïeux !) qu'à notre tour, dans un « serment de liberté » et de fidélité à l'esprit des fondateurs (les Pères de l'indépendance), nous « léguons à notre postérité pour toujours »¹⁹.

C'est dans cette dynamique et cette logique que le mandataire de l'État entre. Il appartient à une histoire qui l'a préparé et qui discerne les règles de jeu susceptibles de conduire ce corps constitué vers le bonheur pour tous et pour chacun. Dans ce sens, le « papa alobaki » ne rappelle plus seulement

¹⁹ Comme on le voit, si l'on se basait sur cette conception « classique » de la « nation », on ne peut pas comprendre les discours pessimistes de certains analystes africains qui prétendent que les « nations africaines sont encore à venir ». Lorsqu'on clame haut et fort que les « nations » n'existent pas, on fait la joie et les frais des révisionnistes et des idéologues de la balkanisation de nos pays qui veulent subrepticement « revoir » nos territoires ou repenser des modes de gestion de la chose publique hérités d'une longue histoire de compromis, de renoncements et de sacrifices. Et on sait ce qu'est la visée exacte des révisionnistes : réécrire autrement l'histoire, en falsifiant la « mémoire », prétendant que les nouvelles données appellent des nouvelles « mentalités », que l'histoire est une dynamique qui se construit et se défait au gré des vagues des politiciens. C'est là une pure imposture des opportunistes nouveaux venus qui veulent confondre nos histoires nationales avec leur avènement au pouvoir.

l'histoire des tribus qui avaient une éthique de vie, mais aussi cette histoire devenue et fondatrice de notre historicité actuelle. « Papa alobaki » devient donc le rappel de toutes ces « paroles » que ceux qui nous ont précédés ont prononcées comme bénédiction pour ceux qui leur survivront. Aussi, le serment de l'homme politique, prêté devant la nation, vient-il renouveler et actualiser le serment des pères de l'indépendance et confirmer, devant Dieu pris à témoin, ce désir de léguer à la postérité un héritage qu'on a pris au sérieux, une histoire qu'on refuse de falsifier, d'aliéner, de dilapider ou de spolier.

Quatrième Principe

L'homme politique est un fonctionnaire de « L'État ». En effet, la nation, cette réalité devenant sans cesse, prend « figure » historiquement dans « l'État » qui « donne corps à l'être commun d'un peuple »²⁰, ceci à travers une « Constitution » et des institutions concrètes organisées autour des « lois » destinées à garantir aussi bien cet être commun que la jouissance par tous du « bien commun » et de la vie : l'État est « le fruit de l'aspiration des êtres humains à s'épanouir à la fois ensemble et chacun, une aspiration à maîtriser eux-mêmes leur vie collective »²¹. Cet État commence concrètement avec l'adoption d'une « Constitution » qui est à la fois « l'acte par lequel l'État commence et le principe sur lequel il se fonde »²². Sans une Constitution, il n'y a plus d'État ni de stabilité de la « Cité – Polis ». C'est pour cela que Mairét écrit à juste titre :

La Constitution aide les individus de la communauté-nation à mener une existence satisfaisante au sein d'une communauté pacifique et pacifiée, c'est-à-dire en paix avec elle-même et avec les autres²³.

Pour mieux expliciter cette réalité, Emmanuel Levinas écrira plus tard :

C'est le fait de la multiplicité des hommes, la présence du tiers à côté d'autrui, qui conditionnent les lois et instaurent la justice (...) La relation interpersonnelle que j'établis avec autrui, je dois l'établir aussi avec les autres hommes ; il y a nécessité de modérer ce privilège d'autrui ; d'où la justice. Celle-ci, exercée par les institutions, qui sont inévitables, doit toujours être contrôlée par la relation interpersonnelle initiale²⁴.

Cependant, contrairement à l'impression que nos États africains donne à leurs peuples, l'État n'est pas une « divinité » entre les mains des mortels pour opprimer leurs propres frères et il n'a pas en soi son propre pouvoir d'être. Il se justifie en tant qu'il « représente » et « canalise » les aspirations

20 Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, p. 20.

21 Alain CAMBIER, *Qu'est-ce que l'État*, Paris, Vrin, 2004, pp. 8. 12 et 16. Cf. aussi Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, p. 57.

22 Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, p. 254.

23 Gérard MAIRET, *Le principe de souveraineté*, p. 251.

24 Emmanuel LEVINAS, *Éthique et Infini, Dialogue avec Philippe Nemo*, Paris, 1983.

du « peuple »²⁵. C'est dans cet esprit qu'on peut comprendre ce qu'écrivait Thomas More :

Les hommes ont fait des rois pour les hommes, et non pas pour les rois ; ils ont mis des chefs à leur tête pour vivre commodément à l'abri de la violence et de l'insulte ; le devoir le plus sacré du prince est de songer au bonheur du peuple avant de songer au sien²⁶.

En d'autres termes, « l'État existe afin que la vie humaine devienne possible et il continue à exister afin qu'une vie bonne soit possible »²⁷.

Ces propos et ce principe fondateur de l'État dans la souveraineté du « peuple » sont corroborés par la dynamique que suit le Préambule de la Constitution de la République démocratique du Congo : « Le Sénat a proposé ; l'Assemblée nationale a adopté ; le peuple congolais, lors du Référendum organisé du 18 au 19 décembre 2005 a approuvé, le Président de la république promulgue la Constitution dont la teneur suit... » Senat, Assemblée nationale, président de la République n'ont d'efficacité réelle que quand le peuple « approuve » !

Dès lors, le sens de l'engagement en politique ne réside point, comme cela est devenu l'habitude dans maints pays d'Afrique, dans des « alliances » contre nature exprimées publiquement par des plate-forme opportunistes des rapaces prêts à tout faire pour accéder à nos « assemblées nationales » transformées en panthéon d'intouchables assoiffés de bondir sur les deniers publics avec plus de facilité et le moindre effort. L'engagement politique est noble, parce qu'il répond fondamentalement au « désir » de participer « à la constitution et au maintien ensemble des individus d'une communauté humaine historiquement déterminée et qui, en cela, forme l'État »²⁸. L'homme politique qui comprend cela « accède à l'humanité », exerce l'humanité qui est en lui parce qu'il travaille aussi à l'éclosion de l'humanité qui est en autrui ; car, comme le dit si bien Flahaut, « Ce qui fait notre humanité ne vient pas uniquement de l'intérieur de nous, mais aussi de ce qui nous maintient dans un cadre de coexistence, de ce qui, en limitant l'expansion de notre désir d'exister, nous permet d'avoir une place parmi les autres... »²⁹

Aussi, parce qu'il n'est pas le « promoteur » de l'État mais plutôt son « fonctionnaire », et parce que l'État en dernière analyse est émanation de la « représentation » de ce peuple souverain, on ne peut pas comprendre qu'un homme politique s'inquiète plus du compte à rendre à sa « plate-forme » qu'à une « assemblée nationale » censée représenter le peuple qui exige sa redevabilité. Bien plus, au-delà même des textes juridiques qui déterminent son rôle, sa manière concrète d'exercer son « pouvoir » et d'en

25 Alain CAMBIER, *Qu'est-ce que l'État*, p. 63.

26 Thomas MORE, *Utopie*, p. 31.

27 Hans JONAS, *Principe Responsabilité*, p. 145.

28 Hans JONAS, *Principe Responsabilité*, p. 145.

29 François FLAHAUT, « Pour une conception renouvelée du bien commun », in *Études* n°4186, Juin 2013, 777 et 779. Cf. aussi Nicolas TENZER, « L'État contre la société ? », in *Le Banquet* n°2 (1993), p. 6.

rendre compte, il y a dans les idées mêmes de la nation ou de l'État, ainsi que dans celle de l'engagement politique, l'accord « de fait » donné à la communauté de lui « rendre compte » de sa gestion du bien de tous.

Cinquième Principe

L'homme politique, dès lors qu'il « s'offre » sans contrainte au service de la nation et du bien commun, devient en quelque sorte l'« otage » de ses administrés. Il n'est pas un demi-dieu régnant sur des esclaves enchaînés. Comme « otage », il ne peut plus se soustraire au sort que le destin réserve à sa communauté.

En effet, l'homme politique s'est proposé comme celui qui aiderait mieux la communauté à organiser la vie commune, à garantir la promotion du « bien commun » et à assurer à chacun une existence digne de l'humain, en travaillant à la coexistence pacifique et sereine entre les membres de la société nationale. Ainsi donc, dans une décision prise librement, il accepte d'endosser « au nom de tous » la responsabilité de les aider à atteindre « ce bien de premier ordre qu'est le bien commun et de dignité inconditionnelle »³⁰. Voilà pourquoi Hans Jonas qualifie sa situation de « privilège » : « Il a le privilège unique en son genre de la spontanéité humaine ; sans qu'on le lui ait demandé, « sans en avoir besoin », sans mission et sans accord, le prétendant brigue le pouvoir afin de se charger de cette responsabilité »³¹.

Ainsi, parce qu'il a sollicité la confiance des autres qui ne le lui ont pas demandé (dans la plupart des cas du moins), parce qu'il s'est proposé comme le meilleur à aider la communauté historique à atteindre la fin qu'elle s'est proposée, c'est-à-dire le bien-être de tous et le bien commun ainsi que l'attention pour « l'intérêt général », le sort d'autrui a été remis entre ses mains. Ceci peut avoir eu lieu quelquefois « par le revers de la « fortune » (au sens machiavélien du terme), ou par l'accaparement du pouvoir par la violence ou même du fait des « règles démocratiques ». Cela ne change rien dans le fait que, fondamentalement, il a accédé à ce pouvoir parce qu'il prétendait faire mieux que les autres. Voilà pourquoi l'exercice de son pouvoir ne peut pas échapper au contrôle de ceux qui lui ont concédé cette opportunité de les « gouverner ». Il leur est redevable, parce que son « pouvoir » lui a été légué par le citoyen qu'il a convaincu (ou obligé par la violence), un citoyen qui a accepté de se soumettre rationnellement à des lois que le mandataire, en adoptant, a estimé valable et obligeant pour tous. Dans ce sens, l'homme politique qui exerce le pouvoir de droit n'en est pas le propriétaire, il en est le « dépositaire », il est un « ministre » (Jean Jacques Rousseau), parce qu'il « assume » (dans le vrai sens de « prendre sur soi », et « en connaissance de cause ») une « charge » des autres et pour les autres³².

³⁰ Hans JONAS, *Principe Responsabilité*, p. 136.

³¹ Hans JONAS, *Principe Responsabilité*, p. 137.

³² Cf. Hans JONAS, *Principe Responsabilité*, pp. 134 et sv.

Voilà pourquoi exercer le pouvoir sans observer l'obligation de rendre compte signifie « renier la parole donnée » et « rompre le contrat tacite » qu'implique la confiance mutuelle. C'est simplement être « irresponsable ». L'homme politique est essentiellement « Responsable ». Il n'est pas une sorte d'« ayant-droit » qui trônerait désormais sur un piédestal inaccessible aux ignares qui l'auraient « hissé » au sommet de tous. Il « répond à », c'est-à-dire doit répondre à ceux qui l'ont mandaté et au nom de qui son parti ou sa plate-forme prétend « lutter » ; il leur « répond de » la manière dont il a tenu promesse à la parole donnée pour requérir leur suffrage. Voilà pourquoi son devoir devrait l'amener « au-delà » de la famille, de la tribu et du « ventre » pour embraser la vocation à l'universel et à la raison. Aussi comprend-on Thomas More lorsqu'il écrit que « le salut ou la perte d'un empire dépend des mœurs de ceux qui en ont l'administration »³³, ou encore « La dignité royale ne consiste pas à régner sur des mendiants, mais sur des hommes riches et heureux (...) Nager dans les délices, se gorger de voluptés au milieu des douleurs et des gémissements d'un peuple, ce n'est pas garder un royaume, c'est garder une prison »³⁴.

Sixième Principe

L'homme politique, en exerçant sa charge, acquiert par le fait même une « autorité » d'agir sur les autres et pour les autres. Et parce qu'il est une « autorité », il ne peut exercer son engagement politique sans « sens de la transcendance » et du « Transcendant ».

En effet, si l'autorité, étymologiquement, signifie ce « pouvoir » ou cette « capacité de faire grandir » (*auctoritas*), alors la « bonne » autorité ne peut s'exercer dans la « médiocrité ». Le médiocre n'est pas à confondre avec le baudet ni le moins intelligent ; il est « celui qui se contente », qui « trouve satisfaction dans le minimalisme ». L'autorité est aspiration vers l'excellence, et elle fait grandir « en taille, en intelligence et en sagesse » : « Celui qui a autorité sur moi doit augmenter mes connaissances, mon bonheur, mon travail, ma sécurité. Il a une fonction de croissance. La véritable autorité est celle qui grandit l'autre »³⁵ L'autorité est donc avant tout une qualité spirituelle, avant d'être un exercice brut du pouvoir, de sa charge³⁶.

Elle n'est pas un acquis, mais bien une reconnaissance. On connaît des maîtres de travailleurs qui n'ont aucune autorité sur leur progéniture, ou qui ont besoin de s'affirmer par la violence pour faire admettre leur pouvoir. Ils ne sont pas des « autorités », simplement parce que ceux qui les connaissent réellement savent exactement ce qu'ils sont et valent :

33 Thomas MORE, *L'Utopie*, p. 176.

34 Thomas MORE, *L'Utopie*, p. 32. Voir aussi François FLAHAULT, *Pour une conception renouvelée du bien commun*, p. 779.

35 Michel SERRES, dans *Les Cahiers de l'EDC*, p. 7.

36 Dominique LECOURT, dans *Les Cahiers de l'EDC*, p. 7.

des jouisseurs, des parvenus et des m'as-tu vu sans sens d'honneur et de dignité personnelle, bref sans éthique et sans équité, sans élévation vers des « valeurs nobles » qui font grandir soi-même et les autres et qui font les « vrais hommes d'État » : la prudence, la tempérance ou modération, la sagesse dans le gouvernement des hommes. La vraie autorité ne s'impose point ; elle est spontanément reconnue comme telle, parce qu'elle se fonde sur l'exemplarité, l'effort d'incarner les valeurs que l'on professe, et non sur la possession et la fourberie.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'engagement politique sain sans une certaine éthique ; mieux sans un sens de « transcendance et de « spiritualité », ce dernier mot étant compris dans le sens d'élévation de l'esprit vers ce qui fait grandir et aspirer au meilleur. Voilà pourquoi il est difficile d'attendre d'un mandataire politique qui a perdu le sens de la honte de soi, de la gêne dans le commerce avec les autres, de la vérité, de la parole donnée, qu'il soit réellement redevable de quoi que ce soit devant son peuple. Quand on a confondu la politique à l'art du mensonge, de la ruse et de l'hypocrisie et que l'on vit comme si l'essentiel de la vie réside dans les « nourritures » et les « boissons » ou l'amour de l'argent et du « ventre ».

Bien plus. L'expérience humaine montre que l'exercice du pouvoir comporte en lui le danger permanent de l'idolâtrie de soi et « l'hybris », la démesure. Le puissant est tenté de se prendre pour une nouvelle divinité surgie dans la constellation des dieux et principautés. Sa liberté et sa lucidité sont constamment mises à l'épreuve. Il croit le plus souvent qu'il n'a de compte à rendre à personne, « surtout pas à ce peuple ingrat qui lui doit tout » et qui « ignore les sacrifices qu'il a consenti pour lui », comme disait le Maréchal Mobutu de manière arrogante. Et pourtant, le « peuple » reste toujours dans l'histoire, tandis que le nom du mandataire mauvais et incompétent devient un souvenir lointain et hésitant dans les mémoires les plus vieilles et les plus anciennes. Sic transit gloria mundi... De toute façon, c'est une misère et une honte pour vos descendants que votre nom entre dans l'histoire comme celui qui, par son irresponsabilité et sa légèreté, a conduit son pays dans la ruine.

On comprend pourquoi la sagesse politique fait prêter serment non seulement devant la « nation », mais aussi et surtout « devant Dieu ». Ce serment, prêté devant « Dieu », dit ce désir d'acquérir une part de cette « sagesse » et de cette « lumière » dont le « Créateur de tout » et le « Maître du temps » a usé pour « ordonner son œuvre et qui, donné à Salomon, lui a permis de gouverner un peuple à la nuque raide avec sagesse et prudence. En exerçant son autorité sur les humains, « Dieu » les rend à leur tour auteurs, créateurs et responsables de leur propre histoire et de celle de leur Cité et les convie à demeurer dans la « voie royale » dans leur noble « vocation ». Il est intéressant, à ce sujet d'entendre Thomas More dire que, à « Utopie », « Les Utopiens ne donnent pas le nom d'homme à celui qui ravale la nature sublime de son âme à la vile condition d'un corps de bête ; à plus forte

raison ne l'honorent-ils pas du titre de citoyen, persuadés que, s'il n'était pas enchaîné par la crainte, il foulerait aux pieds, comme un flocon de neige, les mœurs et les institutions sociales. Qui peut douter, en effet, qu'un individu qui n'a d'autre frein que le code pénal, d'autre espérance que la matière et le néant, ne se fasse un jeu d'éluder adroitement et en secret les lois de son pays, ou de les violer par la force, pourvu qu'il contente sa passion et son égoïsme ? »³⁷

Ouverture...

Dans maints de nos pays d'Afrique, la scène politique est devenue semblable à un terrain de football où des groupes antagonistes se bousculent un trophée convoité par tous. La « société civile », du moins une portion de cette société, ne tient pas à rater l'occasion de tirer les épingles d'un jeu où elle monnaie son jugement et se transforme en arbitre corrompu. Par ailleurs, la « patrimonialisation » du pouvoir et sa dissection entre les mains des « familles politiques » provoque la séquestration du peuple et de ses aspirations au profit des « familles », des clans, des réseaux³⁸. Par ailleurs, la politique s'est muée progressivement en mangeoire où chaque candidat croit qu'une accession à un poste est une garantie sûre pour « mieux manger »³⁹.

Dans un tel contexte, où la conception de la politique semble ouvrir des perspectives nouvelles et extra-juridiques de sa compréhension, comment comprendre encore une redevabilité quelconque de l'homme politique, sinon en allant au-delà de ce que le droit positif classique, temporel et adaptable à la praxis, définit comme règles de la gestion de la chose politique ? Comment « évaluer » un homme politique dont l'accession au poste ne l'a pas été selon les normes classiques, mais plutôt par cooptation, propulsion, corruption et « compromis » entre belligérants ?

On comprend donc le Professeur Paulin Manwelo lorsque, dans un désir de faire sortir la RD Congo des sentiers battus et du marasme où elle s'est empêtrée, il propose la création d'une « Commission de Réconciliation sociale » comme « voie de sortie de la crise sociopolitique qui mine la RD Congo depuis des décennies », plutôt que de se cramponner à des solutions qui ont montré leurs limites : Conférence nationale souveraine, Accords d'Addis Ababa, de Sun City, de la Saint Sylvestre, etc.⁴⁰. Parmi les sujets que cette « commission ad hoc » aborderait lors de ses assises,

37 Thomas MORE, *Utopie*, p. 87.

38 « L'image de la politique comme comparable à un stade de football et celle de la patrimonialisation se retrouvent l'article de Gennaro MALGIERI, « Un autre moyen du politique », publié dans Groupement de recherche et d'études de la civilisation européenne, *Éléments* n°59, été 1986.

39 Pendant la Campagne pour les législatives à Kinshasa, un candidat député célèbre avait comme slogan : « Badéputé bolei mpe mingi, sikoyo botika biso tosalala » (vous les députés, vous avez suffisamment mangé ; maintenant, laissez-nous travailler. On peut toujours s'interroger bien sûr sur le sens de ce que signifie pour lui ce « travail » qu'il entend faire après...

40 Cf. Paulin MANWELO, « Vous avez dit : Réconciliation nationales ? », in *Congo-Afrique* (février 2019), n°532, pp. 156-169.

figureraient le crime contre l'humanité, (c'est-à-dire des cas des violations massives des droits de l'homme), les détournements des biens publics, les corruptions actives et passives flagrantes, le blanchiment d'argent, les fraudes et/ou évasions fiscales, l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays, les enrichissements illicites et les abus flagrants du pouvoir⁴¹.

Les thèmes proposés tournent autour de la « redevabilité » de l'homme politique par rapport à la charge qu'il a reçue de garantir la « vraie vie », la « vie bonne », le bien vivre des individus d'un côté et, de l'autre, de ce qu'est devenue la « nation » depuis qu'il s'était proposé de la construire, vu toutes ces tentatives répétées de confiscation du bien commun et du patrimoine national au profil d'un petit nombre.

La proposition est en tout cas alléchante. Mais on sait comment, dans la République du Zaïre de l'époque, la Conférence nationale souveraine, qui se voulait justement être le lieu de l'autopsie de la politique à partir du social de ses citoyens et de la sauvegarde de la nation, s'est terminée en cacophonie et queue de poisson ! Une des causes principales a été justement le fait que la compréhension de la politique et de l'engagement en politique n'était plus clair chez les protagonistes qui voulaient « réconcilier » des gens aux ambitions démesurées et aux croyances éparses, surtout que certains, arrogants et suffisants, ne se sentaient pas prêts à « rendre compte » à des ignorants des règles de la politique. Et ils n'avaient pas totalement tort !

La question finale est donc : Comment retrouver le sens de la politique et de l'engagement politique dans un contexte de déliquescence, de la corruption et de perte du sens de l'honneur et de la dignité de soi-même, un contexte où, par ailleurs, ce qui devait protéger le peuple et garantir un minimum de justice et d'équité est confisqué par une minorité qui veut s'éterniser dans les affaires ? Une des réponses est celle que nous avons voulu proposer : En regardant du côté du fondement anthropologique et extra juridique du pouvoir et de son essence en même temps qu'en travaillant à l'éducation de l'administrateur et de l'administré au « sens » de la politique, de ce qui s'y passe et surtout de ce qui devrait vraiment s'y passer.

En fin des comptes, le problème fondamental n'est pas la capacité ou l'incapacité de la redevabilité, mais la compréhension même de l'engagement politique. Le vrai problème est celui de l'information/formation politique, mais aussi de l'éducation au sens de la nation », de l'histoire, de la dignité, de la responsabilité de la parole donnée, etc. autant des termes pour signifier simplement une « formation » et une « éducation » de l'homme politique à l'excellence et celle du citoyen au sens réel du mandat qu'il lui a octroyé pour l'aider à atteindre la fin, celle d'une vie paisible et acceptable avec les autres dans des institutions « justes » construites autour de l'équité⁴². ■

41 Paulin MANWELO, « Vous avez dit : Réconciliation nationales ? », in *Congo-Afrique* (février 2019), n°532, p. 168.

42 Dans cette « mission » de formation et d'éducation, on tirera un grand profit dans la relecture du livre de Phambu NGOMA-BINDA, *La participation politique. Éléments de formation civique et politique*, Kinshasa, Ifep et FKA 1995, spécialement le chapitre 4 (les fondements du civisme) et les pages 95-105.